



Syndicat National
des Services Déconcentrés
de la Culture

Repyramidage de la filière administrative : l'arnaque ?

A partir de 2023, et pour 3 ans, le ministère de la culture a obtenu de Bercy la mise en place d'un **repyramidage de la filière administrative** qui permet d'obtenir 4 postes supplémentaires annuels pour le passage d'adjoint.e administratif.ve en secrétaire administratif.ve. Si le nombre de postes supplémentaire est ridicule, l'annonce d'un repyramidage a fait un appel d'air et beaucoup plus de collègues ont passé les épreuves du concours spécifique d'accès au corps de secrétaire administratif. Le concours a donc été dur et même impitoyable serait-on tenté de dire. **Voyons pour les lauréats comment s'est déroulé le reclassement dans le corps de B.**

Ça se passe comme ça au ministère de la culture

Prenons une situation concrète, que nous nommerons madame Merith Espérenza. Après une carrière de plus de 30 ans au ministère de la culture, Merith atteint le 7^{ème} échelon du grade d'adjointe administrative principale de 1^{ère} classe (C3). Selon les textes en vigueur, elle est reclassée au même indice majoré (IM 420), dans le 8^{ème} échelon du grade de secrétaire administrative de classe normale. Or, le déroulement de carrière dans le grade de classe normale des secrétaires administratif.ves est encore moins bon que dans le C3 des adjoints administratifs. Ainsi dans 6 ans quand elle pourra faire valoir ses droits à la retraite, elle atteindra l'indice majoré 446 comme secrétaire administrative alors qu'elle serait à l'indice 455 si elle restait dans le corps des adjoints administratifs voire 478 si elle veut prolonger sa carrière. Or cette IM sert au calcul de la retraite donc aux revenus qu'elle aura jusqu'à la fin de sa vie !

Le dilemme de Merith Espérenza est donc dans **un odieux calcul financier** : soit elle va en B et gagne un peu plus en régime indemnitaire amputé en partie par une évolution de carrière moindre soit elle reste en C et gagne plus de son départ en retraite jusqu'à la fin de sa vie. Quel que soit son choix, souhaitons-lui d'être centenaire.

Cette situation n'est pas exceptionnelle mais touche plusieurs lauréats du concours ainsi que des collègues qui bénéficient du passage au choix dans le corps des secrétaires administratifs. Certain.es ont été averti.es par leur RH de proximité en amont de passer ce concours, d'autres le découvrent avec leur arrêté de reclassement.

Pour Merith Espérenza, les RH de **l'administration centrale regrettent cet état de fait**, et sont « navrés de constater que son succès, qui a représenté un fort investissement personnel, ne puisse se concrétiser par un déroulement de carrière satisfaisant. Nous signalons cette situation à la DGAFP ».

Des politiques publiques RH en plein recul

En 2022, une refonte des grilles des catégories C et B a été faite au niveau de l'ensemble de la Fonction Publique. Cela a seulement permis d'empêcher des fonctionnaires de catégorie C et B de tomber sous le seuil du salaire minimum SMIC et s'est fait par un tassement dramatique des grilles des premiers grades. 21 % des catégorie C de la fonction publique d'État est entre le smig et le smig+10 %.

Le fait que les catégories C et B de la filière administrative **concernent essentiellement des femmes** n'est certainement pas un hasard dans le peu de considération que le gouvernement porte pour une revalorisation de la filière.

On peut aussi voir, fort justement, **le mépris de ce même gouvernement** pour des collègues qui sont appelé.es les « petites mains ». La richesse pour eux, la pauvreté pour les autres, et comme de bien entendu, cela ne ruisselle pas.

Cette **absence d'évolution de carrière** est comprise par le plus grand nombre et se voit particulièrement bien dans le baromètre social que vous avez été plus de 4 000 au ministère de la culture à renseigner dernièrement.

L'aveuglement est complet côté gouvernement car dans les plans d'attractivité de la fonction publique pondus par les préfetures, il n'est nul mention de revalorisation du point d'indice ou d'amélioration des grilles des corps de fonctionnaire.

Ce que défend le SNSD CGT Culture

- une refonte des grilles des corps des catégories C et B permettant le doublement du revenu entre le début et la fin de carrière ;
- une entrée de grille au minimum 20 % au-dessus du SMIC ;
- une évolution de carrière qui ne soit pas interrompue par le passage de C en B et de B en A ;
- un vrai **repyramidage de la filière administrative** avec un passage massif des agents de catégorie C vers le corps de B qui correspond mieux aux missions qu'ils accomplissent ;
- une **égalité salariale** entre les femmes et les hommes ;
- une **augmentation du point d'indice** a minima de 20 %
- que tous les agents soient **respectés dans leur travail**.

Le 12 mars 2024

CGT-Culture

61 rue de Richelieu

75002 Paris

01.40.15.51.70

cgt-culture@culture.gouv.fr

La **CGT-Culture** est la première organisation syndicale du ministère de la Culture. Elle est une union composée de onze syndicats.

Pour lui donner les moyens de continuer à vous défendre, ainsi que vos métiers, le ministère, ses missions et conquérir des nouveaux droits, **syndiquez-vous** !

Soyons acteurs de notre avenir !

Suivez l'actualité de la CGT-Culture : sur le [site](#), [Twitter](#), [Facebook](#), [You Tube](#)